

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 877

24 mars 2016

### SOMMAIRE

<b>CAPSUL'IN PRO</b> .....	<b>42083</b>	<b>Groupe Ugolini</b> .....	<b>42072</b>
<b>CAPSUL'IN PRO</b> .....	<b>42083</b>	<b>HESH</b> .....	<b>42075</b>
<b>Carlo Tassara Assets Management S.A.</b> .....	<b>42096</b>	<b>HESH</b> .....	<b>42077</b>
<b>Equity Holding S.A.</b> .....	<b>42083</b>	<b>Hilcrest LX S.à r.l.</b> .....	<b>42074</b>
<b>Esculape S.A.</b> .....	<b>42084</b>	<b>I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l.</b> .....	<b>42078</b>
<b>EuroAsie S.A.</b> .....	<b>42089</b>	<b>Immo-Bechel C.L.E. S.à r.l.</b> .....	<b>42078</b>
<b>Eurofinancial Group S.à r.l.</b> .....	<b>42085</b>	<b>Indigo Capital IV S.à r.l.</b> .....	<b>42080</b>
<b>Fashion and Cosmetics Isabelle T</b> .....	<b>42068</b>	<b>Jerboa Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>42083</b>
<b>Fidicor II S.A.</b> .....	<b>42050</b>	<b>Lighthouse Manco S.C.A.</b> .....	<b>42087</b>
<b>Findus Manco S.C.A.</b> .....	<b>42087</b>	<b>Martin Bäumlér Immobilier S.à r.l.</b> .....	<b>42091</b>
<b>Finsai International S.A.</b> .....	<b>42068</b>	<b>Parcade S.A.</b> .....	<b>42091</b>
<b>FJDV S.A.</b> .....	<b>42069</b>	<b>PHM Holdco 12 S.à r.l.</b> .....	<b>42092</b>
<b>Future Management Holdings S.A., SPF</b> ....	<b>42057</b>	<b>RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>42094</b>
<b>Gartok</b> .....	<b>42060</b>	<b>Société Européenne de Participations Com-</b>	
<b>Gartok</b> .....	<b>42062</b>	<b>merciales</b> .....	<b>42095</b>
<b>GCAT-L U X</b> .....	<b>42062</b>	<b>Socrimex Holding S.à r.l.</b> .....	<b>42094</b>
<b>Global Investments Lux S.A.</b> .....	<b>42071</b>	<b>Thibauting S.A.</b> .....	<b>42067</b>
<b>Golden Zenith</b> .....	<b>42063</b>	<b>Valauchan Sopaneer International S.C.A.</b> ...	<b>42096</b>
<b>Grecian Sun &amp; Sea S.A.</b> .....	<b>42065</b>	<b>VCEP Holding S.à r.l.</b> .....	<b>42096</b>

**Fidicor II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.416.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,  
Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder (the Meeting) of the following companies:

- FIDICOR I S.A. (Fidicor I), a public company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.417, with a share capital of ten million two hundred seventeen thousand six hundred euro (EUR 10,217,600.-), represented by one hundred two thousand one hundred seventy-six (102,176.-) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, incorporated by a division deed of Fidicor S.A. enacted by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,974 of August 13, 2008. The articles of association of Fidicor I (the Fidicor I Articles) have not been amended since this deed;

- FIDICOR II S.A. (Fidicor II), a public company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.416, with a share capital of ten million two hundred seventeen thousand six hundred euro (EUR 10,217,600.-), represented by one hundred two thousand one hundred seventy-six (102,176.-) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, incorporated by a division deed of Fidicor S.A. enacted by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,974 of August 13, 2008. The articles of association of Fidicor II (the Fidicor II Articles) have not been amended since this deed; and

- FINEOS INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. (Fineos Luxembourg), a private company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.389, with a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by five thousand (5,000.-) shares in registered form with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, incorporated by a deed enacted by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on July 31, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2812 of October 8, 2014. The articles of association of Fineos Luxembourg (the Fineos Luxembourg Articles and the latter, together with the Fidicor I Articles and the Fidicor II Articles, the Articles) have been amended for the last time on October 27, 2015 by a deed enacted by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened by Ms. Emmanuelle Meunier, with professional address in Luxembourg, being in the chair and the secretary,

The Meeting elected as scrutineer Ms. Christel Gallois, office manager, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The sole shareholder of (i) Fidicor I, (ii) Fidicor II and (iii) Fineos Luxembourg (together, the Companies), Mr. Marino Garosi, Industrial, born on June 6, 1949 in Castel Goffredo (Italy), residing in Castel Goffredo, Italy, I-46042, Strada Casaloldo, 52, is represented and the number of his shares are shown on an attendance list. This attendance list will remain attached to the present minutes.

II. It appears from said attendance list that (i) one hundred two thousand one hundred seventy-six (102,176.-) shares of Fidicor I, (ii) one hundred two thousand one hundred seventy-six (102,176.-) shares of Fidicor II and (iii) five thousand (5,000.-) shares of Fineos Luxembourg representing the entire subscribed capital of each of the Companies, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the sole shareholder.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver, to the extent necessary, of convening notices and notice periods provided for in the Articles of the Companies;
2. Presentation of the draft terms of the division, without dissolution, of Fidicor I and Fidicor II to be carried out by way of transfer of part of their assets to Fineos Luxembourg (the Division Proposal);
3. Acknowledgment of the waiver of the sole shareholder of the Companies (the Sole Shareholder) to the application of articles 293, 294 (1), (2) and (4), and 295 (1) c), d) and e) of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law);
4. Approval of the Division Proposal and allocation of a part of the assets and liabilities of Fidicor I and Fidicor II to Fineos Luxembourg (also the Recipient);
5. Approval and execution of the division, without dissolution, of Fidicor I and Fidicor II, according to articles 288 of the Law, by the transfer of the shares of Fineos S.p.A. (Fineos Italy or Fineos S.p.A.), as well as of the further assets and

liabilities as detailed in the Division Proposal, owned by Fidicor I and Fidicor II to the Recipient and approval of the cancellation of shares of Fidicor I and Fidicor II and the allotment and conditions of issue of the new shares of the Recipient, all in compliance with the Division Proposal;

6. Approval of the changes to the articles of association of the Companies according to the Division Proposal;

7. Miscellaneous.

IV. That the board of directors of each of the Companies has decided at their meetings of November 17, 2015 to propose to the Sole Shareholder of the Companies to divide Fidicor I and Fidicor II, by way of transfer, without dissolution, of part of their assets to the Recipient (the Division) as listed in the Division Proposal.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder declares having full knowledge of the Division Proposal relating to division of (i) Fidicor I and (ii) Fidicor II by way of transfer, without dissolution, of part of their assets to the Recipient.

The Sole Shareholder acknowledges that the Division Proposal has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3166 dated November 21, 2015 in accordance with article 290 of the Law.

*Third resolution*

The Sole Shareholder confirms that, in accordance with article 296 of the Law, he has waived the application of articles 293, 294 (1), (2) and (4), 295 paragraph 1 c), d) and e).

A copy of the waiver letter (the Waiver Letter) signed by the Sole Shareholder shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

*Fourth resolution*

In accordance with article 291 of the Law, the Sole Shareholder resolves to approve (i) the Division Proposal published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3166 dated November 21, 2015 and approved by the board of managers of the Companies on November 17, 2015 and (ii) the allocation of part of the assets and liabilities of Fidicor I and Fidicor II to the Recipient as set forth in the Division Proposal and the valuation certificates issued by the board of directors of each of the Companies on November 17, 2015 (the Valuation Certificates) which will remain attached to the present deed and filed together with it with the registration authorities.

It results from the Valuation Certificate issued by the management of Fidicor I that, as of the date of such certificate,

a) Fidicor I is the full owner of nine million nine hundred fifty-nine thousand (9,959,000.-) shares of Fineos S.p.A. with nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Shares I);

b) the Shares I are fully paid-up and represent 49,8% of the issued share capital of Fineos S.p.A.;

c) Fidicor I is solely entitled to the Shares I and possesses the power to dispose of the Shares I;

d) none of the Shares I is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares I and the Shares I are not subject to any attachment;

e) any individual and/or entity legitimately entitled to exercise any pre-emption right pursuant to the bylaws of Fineos S.p.A., has duly waived such right;

f) without prejudice to letter e) here above, there exists no further pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares I be transferred to third parties other than Fineos Luxembourg S.à r.l.;

g) according to the laws of Italy and the articles of association of Fineos S.p.A., any and all actions and/or documents necessary in order to assure the free transferability of the Shares I have been executed;

h) the accounting information inserted in the demerger proposal dated November 17, 2015 is true and accurate;

i) on the date hereof, the Shares I are worth at least fifteen million seven hundred forty-four thousand three hundred ninety-three euro and fifty-five cents (EUR 15,744,393.55), this estimation being based on generally accepted accountancy principles; and

j) on the date hereof, Fidicor I is worth at least seven million sixty euro (EUR 7,000,060.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

It results from the Valuation Certificate issued by the management of Fidicor II that, as of the date of such certificate,

a) Fidicor II is the full owner of nine million nine hundred fifty-nine thousand (9,959,000.-) shares of Fineos S.p.A. with nominal value of EUR 1,00 each (the Shares II);

b) the Shares II are fully paid-up and represent 49,8% of the issued share capital of Fineos S.p.A.;

- c) Fidicor II is solely entitled to the Shares II and possesses the power to dispose of the Shares II;
- d) none of the Shares II is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares II and the Shares II are not subject to any attachment;
- e) any individual and/or entity legitimately entitled to exercise any pre-emption right pursuant to the bylaws of Fineos S.p.A., has duly waived such right;
- f) without prejudice to letter e) here above, there exists no further pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares II be transferred to third parties other than Fineos Luxembourg;
- g) according to the laws of Italy and the articles of association of Fineos S.p.A., any and all actions and/or documents necessary in order to assure the free transferability of the Shares II have been executed;
- h) the accounting information inserted in the demerger proposal dated November 17, 2015 is true and accurate;
- i) on the date hereof, the Shares II are worth at least fifteen million seven hundred forty-four thousand three hundred ninety-three euro and fifty-five cents (EUR 15,744,393.55), this estimation being based on generally accepted accountancy principles; and
- j) on the date hereof, Fidicor II is worth at least six million nine hundred sixty-four thousand six hundred forty euro (EUR 6,964,640.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve and carry out the division of Fidicor I and Fidicor II by way of transfer, without dissolution, of part of the assets of Fidicor I and of Fidicor II to Fineos Luxembourg in accordance with the allocation provided for in the Division Proposal.

In accordance with article 296 of the Law, the independent expert's report on the division and the report provided for in article 26-1 of the Law will not be issued, given the Sole Shareholder has waived this requirement in the Waiver Letter.

The exchange ratio of the shares in the share capital of the Companies is such that at the date of the approval of the division, the Sole Shareholder will have 100% of the shares in Companies.

The newly issued shares of Fineos Luxembourg will be in registered form.

The shares of Fidicor I and of Fidicor II are cancelled prorata the assets and liabilities transferred to Fineos Luxembourg as of the date hereof.

As a result, six hundred ninety-six thousand nine hundred six (696,906) shares of Fineos Luxembourg are issued for one hundred one thousand eight hundred sixty-six (101,866) shares cancelled in Fidicor I and six hundred ninety-three thousand three hundred sixty four (693,364) shares of Fineos Luxembourg are issued for one hundred one thousand eight hundred sixty-six (101,866) shares cancelled in Fidicor II, as follows:

- one hundred one thousand eight hundred sixty-six (101,866) shares of Fidicor I having a total nominal value of ten million one hundred eighty-six thousand six hundred euro (EUR 10,186,600.00) will be cancelled, so that the share capital of Fidicor I will amount to thirty-one thousand (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), fully paid-up;

- one hundred one thousand eight hundred sixty-six (101,866) shares of Fidicor II having a total nominal value of ten million one hundred eighty-six thousand six hundred euro (EUR 10,186,600.00) will be cancelled, so that the share capital of Fidicor II will amount to thirty-one thousand (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), fully paid-up;

- one million three hundred ninety thousand two hundred seventy (1,390,270) shares of Fineos Luxembourg having a total nominal value of thirteen million nine hundred two thousand seven hundred (EUR 13,902,700.-) will be issued, so that the share capital will amount to thirteen million nine hundred fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 13,952,700.-) represented by one million three hundred ninety-five thousand two hundred seventy (1,395,270) shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

The shares of Fineos Luxembourg are issued to the Sole Shareholder of the Companies, Mr. Marino Garosi, Industrial, born on June 6, 1949 in Castel Goffredo (Italy), residing in Castel Goffredo, Italy, I-46042, Strada Casaloldo, 52.

From an accounting point of view, Fineos Luxembourg shall be entitled to the assets and liabilities transferred as from July 1, 2015.

The Sole Shareholder shall participate in the equity and the profits of Fineos Luxembourg, regarding the newly issued shares, as from July 1, 2015, without any restriction or limitation.

#### *Sixth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the articles of association of the Companies as follows:

- 1) The Article 5 alinea 1 of the articles of association of FIDICOR I S.A. is amended to state that:

«Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et intégralement

libérées» (The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.).

2) The Article 5 alinea 1 of the articles of association of FIDICOR II S.A. is amended to state that:

«Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées» (The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.).

3) The Article 5.1 of the articles of association of FINEOS INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. is amended to state that:

« 5.1. The Company's share capital is set at thirteen million nine hundred fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 13,952,700.-), represented by one million three hundred ninety-five thousand two hundred seventy (1,395,270) shares in registered form, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.».

#### *Statement*

The undersigned notary declares, in accordance with the provisions of article 300 (2) of the Law that he has verified the existence and the validity of the operations and formalities which need to be complied with by the Companies and those required pursuant to the Division Proposal.

#### *Evaluation of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Companies incur or for which they are liable amounts to approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing further being on the agenda, the Meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the date stated here above.

In witness whereof, We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, he signed together with the notary, this original notarial deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'année deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre, devant nous, Maître Roger Arrensdroff, notaire résidant à Luxembourg, a eu lieu une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire (l'Assemblée) des sociétés suivantes:

- FIDICOR I S.A. (Fidicor I), une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.417, avec un capital de dix millions deux cent dix-sept mille six cents euros (EUR 10.217.600,-), représenté par cent deux mille cent soixante-seize (102.176,-) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, constituée par un acte de scission de Fidicor SA édicté par Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, le 10 Avril, 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.974 du 13 Août 2008. Les statuts de Fidicor I (les Statuts Fidicor) n'ont pas été modifiés depuis cet acte;

- FIDICOR II S.A. (Fidicor II), une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.416, avec un capital de dix millions deux cent dix-sept mille six cents euros (EUR 10.217.600,-), représentée par cent deux mille cent soixante-seize (102.176,-) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, constituée par un acte de scission de Fidicor SA édicté par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 Avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1974 du 13 Août 2008. Les statuts de Fidicor II (les Statuts Fidicor II) ont pas été modifiés depuis cet acte; et

- FINEOS INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. (FINEOS Luxembourg), une société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre du Luxembourg Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.389, avec un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000,-) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, constituée par un acte édicté par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 31 Juillet, 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2812 du 8 octobre 2014. Les statuts de FINEOS Luxembourg (les Statuts FINEOS Luxembourg, et avec les Statuts Fidicor I et les Statuts Fidicor II, les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 Octobre 2015 par un acte édicté par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La réunion a été ouverte par Mme Emmanuelle Meunier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, étant la Présidente et la Secrétaire,

L'Assemblée a élu comme scrutateur Mme Christel Gallois, office manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le conseil d'administration de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. L'unique actionnaire de (i) Fidicor I, (ii) Fidicor II et (iii) FINEOS Luxembourg (ensemble, les Sociétés), M. Marin Garosi, industriel, né le 6 Juin 1949 à Castel Goffredo (Italie), résidant à Castel Goffredo, Italie, I-46042, Strada Casaloldo, 52, est représenté et le nombre de ses actions est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence restera annexée aux présentes minutes.

II. Il ressort de ladite liste de présence que (i) cent deux mille cent soixante-seize (102,176.-) actions de Fidicor I, (ii) cent deux mille cent soixante-seize (102,176.-) actions de Fidicor II et (iii) cinq mille (5.000,-) parts de FINEOS Luxembourg représentant la totalité du capital souscrit de chacune des sociétés, sont présents ou représentés à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour qui sont connus de l'actionnaire unique.

III. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Renonciation, dans la mesure nécessaire, des convocations et des délais de préavis prévus par les articles des entreprises;

2. Présentation du projet de scission, sans dissolution, de Fidicor I et Fidicor II par voie de transfert d'une partie de leurs actifs à FINEOS Luxembourg (le Projet de Scission);

3. Reconnaissance de la renonciation par l'actionnaire unique de la sociétés (l'Actionnaire Unique) aux dispositions des articles 293, 294 (1), (2) et (4), et 295 (1) c), d) et e) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi);

4. Approbation du Projet de Scission et de l'allocation d'une partie des actifs et passifs de Fidicor I et II Fidicor à FINEOS Luxembourg (le Bénéficiaire ou FINEOS Luxembourg);

5. Approbation et exécution de la scission, sans dissolution, de Fidicor I et Fidicor II, conformément aux articles 288 de la loi, par transfert des actions de FINEOS SpA (FINEOS Italie), ainsi que des autres actifs et passifs détaillée dans le Projet de Scission, détenue par Fidicor I et Fidicor II au Bénéficiaire et approbation de l'annulation des actions de Fidicor I et Fidicor II et attribution et conditions d'émission des nouvelles actions de la Bénéficiaire, le tout en conformité avec le Projet de Scission;

6. Approbation des modifications des Statuts des Sociétés en fonction du Projet de Scission;

7. Divers.

IV. Que le conseil d'administration de chacune des sociétés a décidé lors de leurs réunions du 17 Novembre, 2015 pour proposer à l'actionnaire unique des entreprises de diviser Fidicor I et Fidicor II, par voie de transfert, sans dissolution, d'une partie de leurs actifs au bénéficiaire (la Division), tel que décrits dans le Projet de Scission.

Après ce qui précède a été approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué lui à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique déclare avoir pris connaissance du Projet de Scission relative à la division (i) Fidicor I et (ii) Fidicor II par voie de transfert, sans dissolution, d'une partie de leurs actifs au Bénéficiaire.

L'Actionnaire Unique reconnaît que la proposition de Scission a été publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3166 en date du 21 Novembre 2015 conformément à l'article 290 de la loi.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique confirme que, conformément à l'article 296 de la loi, il a renoncé à l'application des articles 293, 294 (1), (2) et (4), 295 paragraphes 1 c), d) et e).

Une copie de la lettre de renonciation (la Lettre de Renonciation) signée par l'Actionnaire Unique restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

Conformément à l'article 291 de la loi, l'Actionnaire Unique décide d'approuver (i) le Projet de Scission publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du N°3166 du 21 Novembre 2015 et approuvé par le conseil d'administration des Sociétés le 17 novembre 2015 et (ii) l'attribution d'une partie des actifs et passifs de Fidicor I et Fidicor II au Bénéficiaire tel que défini dans la proposition de la division et les certificats d'apport émis par le conseil d'administration de chacune des Sociétés le 17 Novembre 2015 (les Certificats d'Apport) qui resteront annexées au présent acte et déposés avec elle auprès des autorités d'enregistrement.

Il résulte du Certificat d'Apport émis par la direction de Fidicor I que, à compter de la date de ce certificat,

- Fidicor I est la propriétaire à part entière de neuf millions neuf cent cinquante-neuf mille (9.959.000) actions de FINEOS SpA d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions I);
- les Actions I sont entièrement libérées et représentent 49,8% du capital social émis de FINEOS SpA;
- Fidicor I détient seul tous les droits sur les Actions I et possède le pouvoir de disposer des Actions I;
- aucune des Actions I n'est grevée de gage ou usufruit, il n'existe pas de droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions I et les Actions I ne sont soumises à aucune sûreté;
- tout individu et / ou entité légitimement en droit d'exercer un quelconque droit de préemption conformément aux statuts de FINEOS SpA, a dûment renoncé à ce droit;
- sans préjudice du paragraphe e) ci-dessus, il n'existe plus aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être en droit d'exiger que les Actions I soient transférées à des tiers autres que FINEOS International (Luxembourg) S. à r.l.;
- selon les lois d'Italie et les statuts de FINEOS SpA, toutes les actions ou les documents nécessaires afin d'assurer la libre négociabilité des Actions I ont été exécutés;
- l'information comptable inséré dans le projet de scission du 17 novembre 2015 est véridique et exacte;
- à la date des présentes, les Actions I ont une valeur d'au moins quinze millions sept cent quarante quatre mille trois cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-cinq cents (EUR 15.744.393,55), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés; et
- à la date des présentes, Fidicor I vaut au moins sept millions soixante euros (EUR 7.000.060,-), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

Il résulte du Certificat d'Apport émis par la direction de Fidicor II que, à compter de la date de ce certificat,

- Fidicor II est la propriétaire à part entière de neuf millions neuf cent cinquante-neuf mille (9.959.000) actions de FINEOS SpA d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions I);
- les Actions II sont entièrement libérées et représentent 49,8% du capital social émis de FINEOS SpA;
- Fidicor II détient seul tous les droits sur les Actions II et possède le pouvoir de disposer des Actions II;
- aucune des Actions II n'est grevée de gage ou usufruit, il n'existe pas de droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions II et les Actions II ne sont soumises à aucune sûreté;
- tout individu et / ou entité légitimement en droit d'exercer un quelconque droit de préemption conformément aux statuts de FINEOS SpA, a dûment renoncé à ce droit;
- sans préjudice du paragraphe e) ci-dessus, il n'existe plus aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être en droit d'exiger que les Actions II soient transférées à des tiers autres que FINEOS International (Luxembourg) S. à r.l.;
- selon les lois d'Italie et les statuts de FINEOS SpA, toutes les actions ou les documents nécessaires afin d'assurer la libre négociabilité des Actions II ont été exécutés;
- l'information comptable inséré dans le projet de scission du 17 novembre 2015 est véridique et exacte;
- à la date des présentes, les Actions II ont une valeur d'au moins quinze millions sept cent quarante quatre mille trois cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-cinq cents (EUR 15.744.393,55), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés; et
- à la date des présentes, Fidicor II vaut au moins six millions neuf cent soixante-quatre mille six cent quarante euros (EUR 6.964.640,-), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'approuver et de procéder à la scission de Fidicor I et Fidicor II par voie de transfert, sans dissolution, d'une partie des actifs de Fidicor I et de Fidicor II à FINEOS Luxembourg conformément à la répartition prévue dans le Projet de Scission.

Conformément à l'article 296 de la Loi, le rapport du réviseur indépendant sur la scission et le rapport prévu à l'article 26-1 de la Loi ne sera pas publié, étant donné que l'Actionnaire Unique a renoncé à cette exigence dans la Lettre de Renonciation.

Le rapport d'échange des actions dans le capital social des Sociétés est tel que, à la date de l'approbation de la scission, l'Actionnaire Unique aura 100% des actions dans les Sociétés.

Les parts sociales nouvellement émises de FINEOS Luxembourg seront sous forme nominative.

Les actions de Fidicor I et II de Fidicor sont annulés au prorata des actifs et passifs transférés à FINEOS Luxembourg à compter de la date des présentes.

En conséquence, six cent quatre-vingt-seize mille neuf cent six (696.906) parts de FINEOS Luxembourg sont émises pour cent un mille huit cent soixante-six (101.866) actions annulées dans Fidicor I et six cent quatre-vingt-seize mille neuf cent six (696.906) parts de FINEOS Luxembourg sont émises pour cent un mille huit cent soixante-six (101.866) actions annulées Fidicor II, comme suit:

- cent un mille huit cent soixante-six (101.866) actions de Fidicor I ayant une valeur totale de dix millions cent quatre-vingt-six mille six cent euros (EUR 10.186.600,-) seront annulées, de sorte que le capital social de Fidicor I s'élèvera à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées;

- cent un mille huit cent soixante-six (101.866) actions de Fidicor II ayant une valeur totale de dix millions cent quatre-vingt-six mille six cent euros (EUR 10.186.600,-) seront annulées, de sorte que le capital social de Fidicor II atteindra trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées;

- un million trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-dix (1.390.270) parts sociales de FINEOS Luxembourg ayant une valeur totale de treize millions neuf cent deux mille sept cents euros (EUR 13.902.700,-) seront émises, de sorte que le capital social s'élèvera à un montant de treize millions neuf cent cinquante-deux mille sept cent euros (EUR 13.952.700,-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-dix (1.395.270) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Les parts de FINEOS Luxembourg sont émises à l'Actionnaire Unique de la société, M. Marino Garosi, industriel, né le 6 Juin 1949 à Castel Goffredo (Italie), résidant à Castel Goffredo, Italie, I-46042, Strada Casaloldo, 5.

D'un point de vue comptable, FINEOS Luxembourg aura droit à des actifs transférés à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

L'Actionnaire Unique doit participer au capital et aux profits de FINEOS Luxembourg, en ce qui concerne les actions nouvellement émises, à la date du présent acte, sans aucune restriction ni limitation.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts des sociétés comme suit

1) L'article 5 alinéa 1 des statuts de FIDICOR I S.A. est modifié pour préciser que:

«Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

2) L'article 5 alinéa 1 des statuts de FIDICOR II S.A. est modifié pour préciser que:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

3) L'article 5.1 des statuts de FINEOS INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. est modifié pour préciser que:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à treize millions neuf cent cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 13.952.700,-), représenté par un million trois cent quatre-vingt quinze mille deux cent soixante-dix (1.395.270) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi qu'il a vérifié l'existence et la validité des opérations et formalités qui doivent être respectées par les entreprises et celles requises en vertu de la proposition de division.

#### *Frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et de la textes français, la version anglaise prévaudra

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MEUNIER, GALLOIS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003733/387.

(160001753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---



**Future Management Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.501.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of December.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF", (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 87501, incorporated under the name of Future Group Holdings S.A. pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 23rd of May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1164 of the 2<sup>nd</sup> of August 2002, amended by a deed received by.

- Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 10<sup>th</sup> day of November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2511 of 24<sup>th</sup> day of December 2009, by adopting the name of Future Management Holdings S.A., and

- the officiating notary on the 1<sup>st</sup> of December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 230 of 4<sup>th</sup> of February 2011, by adopting the name of FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF.

- the officiating notary on the 22<sup>nd</sup> of December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 457 of 19<sup>th</sup> of February 2015, by modification of the Statutes.

The meeting is presided by Ms. Maria Helena GONCALVES, corporate administrator, residing professionally in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Katrin DUKIC, corporate administrator, residing professionally in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

The meeting elects as scrutineer Ms. Annerose GÖBEL, director, residing professionally in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the company's share capital by an amount of one million four hundred sixty five thousand US Dollars (USD 1,465,000.-) to raise it from thirty five thousand US Dollars (USD 35,000.-) to one million five hundred thousand US Dollars USD 1,500,000.- by the creation and issue of one hundred forty six thousand five hundred (146,500) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each.

2. Subscription and payment of the new shares

3. Subsequent amendment of the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

4.- Miscellaneous

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the company's share capital by an amount of USD 1,465,000.- (one million four hundred sixty five thousand US Dollars) to raise it from its present amount of USD 35,000.- (thirty five thousand US Dollars) to USD 1,500,000.- (one million five hundred thousand US Dollars) by the creation and issue of 146,500 (one hundred forty six thousand five hundred) new shares with a nominal value of USD 10.- (ten US Dollars) each.

### *Subscription and Payment*

FUTURE GROUP HOLDINGS S.A., SPF, a company organized under the laws of Luxembourg, and having its registered office at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 19936, here represented by Mrs. Maria Helena GONCALVES, prenamed, by virtue of a power of attorney delivered to her, declares to subscribe 146,500 (one hundred forty six thousand five hundred) new shares with a nominal value of USD 10.- (ten US Dollars, and pays them up in cash for an amount 1,465,000.- USD (one million four hundred sixty five thousand US Dollars)

The sum of 1,465,000.-usd (one million four hundred sixty five thousand US Dollars) is forthwith at the free disposal of the corporation "FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF" as it has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 5. Share Capital. (1<sup>st</sup> paragraph).** The subscribed share capital is fixed at one million five hundred thousand US Dollars (USD 1,500,000.-) represented by one hundred fifty thousand (150,000) shares with a par value of ten US dollars (USD 10.-) each.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand euros.

The contribution of value is valued at 1,347,660.-EUR.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le 22 décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand- Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF", (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 87501, constituée sous la dénomination de Future Group Holdings S.A suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 du 2 août 2010. Les statuts ont été modifiés par acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2511 du 24 décembre 2009, en adoptant la dénomination de Future Management Holdings S.A., par acte de Me Jean SECKLER en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230 du 4 février 2011, en adoptant la dénomination de FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF et par acte de Me Jean SECKLER en date du 22 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 19 février 2015.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Helena GONCALVES, Corporate Manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Katrin DUKIC, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annerose GÖBEL, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital à concurrence de un million quatre cent soixante-cinq mille Dollars Américains (1.465.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille US dollars (35.000,- USD) à un million cinq cent mille

Dollars Américains (1.500.000,- USD), par la création et l'émission de cent quarante-six mille cinq cents (146.500) actions nouvelles de dix Dollars Américains (10,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa l'article cinq des statuts.

4. Divers

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million quatre cent soixante-cinq mille Dollars Américains (1.465.000,- USD) pour le porter du montant de trente-cinq mille Dollars Américains (35.000,- USD) à un million cinq cents mille Dollars Américains (1.500.000,- USD) par la création et l'émission de cent quarante-six mille cinq cents (146.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (10,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription et libération*

(i) FUTURE GROUP HOLDINGS SA, SPF, avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 19936, ici représentée par Mme Maria Helena GONCALVES, prénommée en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à cent quarante-six mille cinq cents (146.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (10,- USD) chacune, et les libérer par un apport en espèces d'un montant de un million quatre cent soixante-cinq mille Dollars Américains (1.465.000,- USD).

La somme de un million quatre cent soixante-cinq mille Dollars Américains (1.465.000,- USD), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société " FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A, SPF", ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent mille US dollars (1.500.000,- USD), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions ayant une valeur nominale de dix US dollars (10,- USD) chacune.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Katrin DUKIC, Annerose GÖBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation GAC/2015/11846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.*

Référence de publication: 2016004636/154.

(160002857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Gartok, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 129.813.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "GARTOK", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 129.813, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated July 3<sup>rd</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1827 of August 29<sup>th</sup>, 2007.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 1, second sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 1. Second sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "GARTOK", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.813, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1827 du 29 août 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. BEERENS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004658/109.

(160003173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Gartok, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 129.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016004659/14.

(160003195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**GCAT-L U X, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 90, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.672.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

**A COMPARU:**

La société par actions simplifiée AUCTA GROUP, dont le siège est situé au 42bis rue de l'Est, F-92100 Boulogne Billancourt (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 750436321,

ici représentée par Monsieur Sébastien THIEBAUT, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «GCAT-LUX» avec siège social à L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'Activités, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 93.672, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven, en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 27 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1465 du 16 juillet 2010 (la "Société").

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Qu'elle est parfaitement informée des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par elle et rédigé comme suit:

*Ordre du jour*

- Transfert du siège social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

- Divers.

III. Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-4170 Esch-sur-Alzette, 90, Boulevard J.F. Kennedy et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (Premier alinéa).** «Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.».

L'associée unique décide que le transfert de siège et la modification statutaire en question prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. THIEBAUT, J- P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004660/58.

(160003208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Golden Zenith, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.798.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "GOLDEN ZENITH", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 112.798, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 12<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 586 of March 21<sup>st</sup>, 2006.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "GOLDEN ZENITH", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.798, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 586 du 21 mars 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.



Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. BEERENS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004671/109.

(160003201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Grecian Sun & Sea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 74.521.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "GRECIAN SUN & SEA S.A.", (the "Company") a "société anonyme", established and having its registered office at 21 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 74521 incorporated pursuant to a notarial on 24 February 2000, published in the Mémorial C, number 419 of 14 June 2000.

The extraordinary general meeting is declared open with Mrs. Danielle SCHROEDER, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Fadhila MAHMOUDI, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Decision to wind up the company and put the company into liquidation.

2) Appointment of the company's board of directors as liquidator and determination of its powers.

II. - The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting. The attendance list and the proxy forms will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - It appears from the said attendance list that all shares representing the entire subscribed capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopted each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to proceed with the dissolution of the Company “GRECIAN SUN & SEA S.A.” and to decide the opening of the liquidation as of today.

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint as liquidator of the company the board of directors, composed as follows:

1. - Mr. Patrick K. Oesch, attorney-at-law, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zürich, Switzerland,
2. - Mrs. Annette Oesch-Müller, attorney-at-law, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zürich, Switzerland,
3. - Mr. Ryan Rudolph, attorney-at-law, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zürich, Switzerland.

The liquidator is committed by the signature of any director.

The Liquidator shall have the broadest powers as provided for by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and especially to accomplish all acts foreseen by Articles 144 and 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, without requesting the authorization of the general meeting.

The liquidator may engage the company in liquidation under his sole signature without limitation.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may on his own responsibility, and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one part or in several parts, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law on commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

**Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung der Gesellschafter (die „Versammlung“) der Gesellschaft „GRECIAN SUN & SEA S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 21 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (RCS), Sektion B unter der Nummer 74521, (hiernach: die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 24. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 419 vom 14. June 2000.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Danielle SCHROEDER, berufsansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin und die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Fadhila MAHMOUDI, berufsansässig in Luxemburg.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I. - Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1. Beschluss über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
2. Ernennung des Verwaltungsrates zum Liquidator und Festlegung seiner Befugnisse.

II. - Die Gesellschafter anwesend oder vertreten, die Vertreter der Gesellschafter sowie die Anzahl der Aktien welche die Gesellschafter besitzen sind auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

III. - Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft „GRECIAN SUN & SEA S.A.“ aufzulösen, welche nun mehr zum Zwecke ihrer Liquidation besteht.

*Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung ernennt den Verwaltungsrat zum Liquidator welcher sich wie folgt zusammensetzt:

1. Herr Patrick K. Oesch, attorney-at-law, berufsansässig in Zürich, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Schweiz
  2. Frau Annette Oesch-Müller, attorney-at-law, berufsansässig in Zürich, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Schweiz
  3. Herr Ryan Rudolph, attorney-at-law, berufsansässig in Zürich, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Schweiz
- Der Liquidator wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere sind sie befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Einzelunterschrift des Liquidators rechtsgültig verpflichtet.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist gefolgt von einer deutschen Fassung. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch der Erschienenen die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 24. Dezember 2015. Relation: EAC/2015/31079. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016004677/113.

(160002660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Thibauting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.016.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Image, société coopérative organisée comme une société anonyme, constituée sous et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190494,

représentée par Mme Cathy Brugger, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «Thibauting S.A.» (la «Société»), ayant son siège social 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1871 du 2 août 2013 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178016;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Global Image précitée, est devenue seul propriétaire de toutes les actions et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 décembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- l'actionnaire unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à son ancien siège social au 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Brugger, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41198. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005128/58.

(160004387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

#### **Finsai International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.679.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007494/10.

(160007044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

#### **Fashion and Cosmetics Isabelle T, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 244, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.786.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Isabelle THUILLIER, née le 12 septembre 1964 à Thionville (France), demeurant à F-57420 MARIEULLES, 2, Impasse aux Larrés-Vezon, carte d'identité française no 11DC 15660,

ici représentée par Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme "FASHION AND COSMETICS ISABELLE T" (la «Société»), ayant son social au 244, route d'Arlon, L-8010 STRASSEN, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B45.786, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41, du 31 janvier 1994, page 1937. Les statuts de la Société ont été modifiés une seule fois depuis, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64, du 10 février 1995, page 3058.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.000.- USD), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que la comparante est personnellement l'actionnaire unique, et possède la totalité des mille (1.000) actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant présentement en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné dans les livres; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume personnellement et irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Monsieur Vladimir G IVANOV, résidant à Obolensky per, d.9, Korp 2, apt 44, Moscou (Fédération de Russie), et Monsieur Edward KSIAZKIEWICZ demeurant demeurant à UL, Dukielska 68, 38-230 Nowy Zmigrod, Pologne, désignés «commissaires à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux actionnaires de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de Madame Suzanne TRIER-WEILER-PIRUS, demeurant à L-6661 BORN, 20 Haasptstrooss, née le 25 juillet 1934 à Kaltweiler (France), étant précisé que tous courriers qui pourraient encore intéresser la Société ci-avant liquidée, ils pourront être utilement adressés à la Boîte Postale 137 à L-8001 STRASSEN à l'attention de «FCI S.A. liquidée».

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30113. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007488/57.

(160006780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**FJDV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.481.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FJDV S.A., une société anonyme avec siège social au L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1686 du 25 novembre 2002, (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert WEIRIG, comptable, demeurant professionnellement à Niederanven.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) pour le porter du montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) par la création et l'émission mille deux cent quarante (1.240) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles par Madame Françoise Sevin.

3.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Nomination de Madame Suzelle Van Eetvelde, Madame Karine Sevin et Monsieur Jacques Van Eetvelde en tant qu'administrateur, et Madame Françoise Sevin actuellement administratrice unique, sera nommée administratrice-délégué.

5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), pour le porter du montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) par la création et l'émission mille deux cent quarante (1.240) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Les mille deux cent quarante (1.240) actions nouvelles ont été souscrites par Madame Françoise SEVIN, administratrice, demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann, représentée par Monsieur Robert Weirig, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR)."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

- Madame Suzelle VAN EETVELDE, administratrice, née le 17.06.1970 à Nemours (France), demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie;

- Madame Karine SEVIN, administratrice, née le 16.10.1985 à Nemours (France), demeurant à F-06410 Biot, 45, avenue de Saint Philippe;

- Monsieur Jacques VAN EETVELDE, administrateur, né le 17.08.1947 à Villers Vicomte (France), demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie et

- Madame Françoise SEVIN, prénommée, actuellement administratrice unique, est nommée administratrice-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Robert WEIRIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation GAC/2015/11837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016007496/79.

(160006970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Global Investments Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 154.481.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "GLOBAL INVESTMENTS LUX S.A.", établie et ayant son siège à L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1815 du 4 septembre 2010, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.481,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
2. - Démission d'un administrateur;
3. - Nomination d'un nouvel administrateur et fixation de son mandat.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la société et d'abandonner le statut de société de participation financière (SOPARFI).

En conséquence l'article 4 des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de tout produit textile ou de décoration ainsi que toute activité de commerce y compris la vente et la représentation de tout produit ou marchandise non réglementée.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur unique actuel, Nabil KADRI, susdit, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique la personne suivante, son mandat expirant lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra l'année 2021:

- Monsieur Martial ZAFFUTO, administrateur de sociétés, demeurant à F-57220 Téterchen (France), 4C, rue Jeanne d'Arc.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 37472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007517/58.

(160006535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Groupe Ugolini, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 193.976.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «GROUPE UGOLINI», (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit français, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio en date du 06 août 2002 et ayant transféré son siège social au Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 janvier 2015, publié dans le Mémorial C N°596 du 4 mars 2015.

La Société est une société à responsabilité limitée; elle a son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 193976.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Geoffrey AREND, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laura DESREUMAUX-AUDIA, demeurant professionnellement à Luxembourg L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe COUIC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1.- De transférer le siège social de la société de Luxembourg-Ville, Luxembourg à RN 194 - Route de Mézzavia, F-20167 Afa, France, sans dissoudre la Société.

2.- De décider que la Société adoptera la nationalité française.

3.- De décider que le transfert du siège social de Luxembourg vers RN 194 - Route de Mézzavia, F-20167 Afa, France n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité juridique.

4.- D'autoriser tout employé du Cabinet d'Avocats IXA, 37 Rue Cassiopée - Parc Altaïs F-74650 CHAVANOD, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire aux autorités en charges et au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio afin d'assurer la continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit français, et d'autoriser tout employé de RSM Tax & Accounting Luxembourg, 6 rue Adolphe, L-1116 Lu-



xembourg, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire aux autorités en charges et au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

5.- De décider que la démission des gérants actuels de la Société prendra effet immédiat le jour de ladite assemblée générale.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille quatre cent quatre-vingt treize (3.493) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DEUX CENT HUIT EUROS (894.208,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de transférer le siège social de la Société de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) à RN 194 - Route de Mézzavia, F-20167 Afa, Ajaccio, (Corse, France), sans pourtant dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que la Société adoptera la nationalité française.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que le transfert du siège social de Luxembourg vers la France n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité juridique.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'autoriser tout employé de Cabinet d'Avocats IXA, 37 Rue Cassiopée -Parc Altaïs, F-74650 Chavanod, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire aux autorités en charges et au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio afin d'assurer la continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit français, et d'autoriser tout employé de RSM Tax & Accounting Luxembourg, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire aux autorités en charges et au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que la démission des gérants actuels de la Société ainsi que l'acceptation de la décharge par l'assemblée quant à leurs mandats respectifs, prend effet immédiat.

*Condition suspensive*

L'Assemblée DECIDE que toutes les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre du Commerce d'Ajaccio auprès de toutes autorités compétentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, L. DESREUMAUX-AUDIA, C. COUIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31086. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

Référence de publication: 2016007523/80.

(160007018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Hilcrest LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.814.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HILCREST LP, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, KY1-1111, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under the number CT-42710, acting through its general partner, Highfields Associates II LLC,

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- HILCREST LP is the sole shareholder of Hilcrest LX S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”) under the number B 153814 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1580 dated 3 August 2010. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated 21 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 dated 26 February 2013.

II.- The Company’s corporate capital is fixed at USD 6,451,165.- (six million four hundred fifty-one thousand one hundred sixty-five United States dollars), represented by 6,451,165 (six million four hundred fifty-one thousand one hundred sixty-five) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

All 6,451,165 (six million four hundred fifty-one thousand one hundred sixty-five) shares are owned by the sole shareholder HILCREST LP, prenamed.

HILCREST LP, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company’s corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities, and decides to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.

- The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years in L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de décembre.

Pardevant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HILCREST LP, une société de droit des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à c/o Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, KY1-1111, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro CT-42710, dûment représentée par son general partner, Highfields Associates II LLC,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- HILCREST LP est l'associée unique de Hilcrest LX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153814 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1580 du 3 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 du 26 février 2013.

II.- Le capital social de la Société est fixé à USD 6.451.165,- (six millions quatre cent cinquante et un mille cent soixante-cinq US dollars), représenté par 6.451.165 (six millions quatre cent cinquante et un mille cent soixante-cinq US dollars) parts sociales de USD 1,- (un US dollar) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 6.451.165 (six millions quatre cent cinquante et un mille cent soixante-cinq US dollars) parts sociales sont détenues par l'associée unique, HILCREST LP, préqualifiée.

HILCREST LP, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat.

- L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans à L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-) Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Arvieux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 Décembre 2015. Relation: EAC/2016/31065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007533/104.

(160007587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**HESH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 197.069.

—  
L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois décembre,  
par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de HESH, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, ayant son siège social au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.069 (la «Société»).

Ont comparu:

- Monsieur Eliran Hagege, né le 12 septembre 1978 à Netanya, Israël, résidant professionnellement au 3-11, rue Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Sabrina Hagege, née le 1<sup>er</sup> janvier 1976 à Marrakech, Maroc, résidant professionnellement au 3-11, rue Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

(les «Associés»);

ici représentés par Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les Associés ont été dûment informés.

Les Associés, représentés par leur mandataire, ont prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature par Monsieur Eliran Hagege;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter le capital social de la Société tel que modifié; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 15.500 EUR (quinze mille cinq cent euros) afin de le porter de son montant initial de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à un montant de 28.000 EUR (vingt-huit mille euros) par l'émission de 15.500 (quinze mille cinq cent) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Deuxième résolution*

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites par Monsieur Eliran Hagege (l'«Apporteur») au moyen d'un apport en nature (l'«Apport») consistant en 15.500 (quinze mille cinq cent) actions que Monsieur Eliran Hagege détient dans ML 01 SA., une société anonyme, dûment constituée et valablement existante en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.206 («ML 01 SA») (les «Actions Apportées»).

#### *Souscription - Paiement*

Monsieur Eliran Hagege, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire intégralement aux Nouvelles Parts Sociales en souscrivant la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 15.500 EUR (quinze mille cinq cent euros), le tout étant entièrement libéré au moyen de l'Apport.

#### *Evaluation*

La valeur des Actions Apportées est de 15.500 EUR (quinze mille cinq cent euros).

Ledit Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Mise en oeuvre effective de l'Apport*

Monsieur Eliran Hagege, Apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) il est le propriétaire légal des Actions Apportées;
- (ii) les Actions Apportées sont nominatives;

- (iii) les Actions Apportées sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actions Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou actions en justice;
- (v) les Actions Apportées sont transférables avec tous les droits y attachés;
- (vi) ML 01 SA est dûment constituée et existe véritablement en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg;
- (vii) à sa connaissance, ML 01 SA ne fait l'objet d'une quelconque procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Apporteur qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes et formalités ont été accomplis et tous les consentements et accords nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actions Apportées; et
- (ix) toutes les formalités subséquentes à l'Apport en nature des Actions Apportées requises par toute loi applicable seront menées à bien afin que l'Apport soit opposable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

*Intervention du gérant unique*

Ci-après est intervenu Monsieur Eliran Hagege agissant en sa qualité de gérant unique de la Société;  
 étant représenté par Monsieur Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé;  
 reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité de gérant unique de la Société engagée en raison de l'Apport décrit ci-dessus, il a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, et l'apport effectif des Actions Apportées, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

*Déclaration*

Le notaire a déclaré que la documentation garantissant l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 28.000 EUR (vingt-huit mille euros), divisé en 28.000 (vingt-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison de l'augmentation de son capital social, a été évalué à environ 1.400,- EUR

Fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2016. Relation GAC/2016/244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016007543/100.

(160006882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**HESH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 197.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016007542/11.

(160006877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Immo-Bechel C.L.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 192.413.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007553/10.

(160006617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.071.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the 11<sup>th</sup> of December,

Before Us, Me Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, the undersigned,

Appeared:

- I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at, 39, avenue J.- F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132079 (the "Sole Shareholder" or the "Shareholder"),

here represented by Mr. Pierre CRASQUIN, lawyer, residing professionally at 66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 10 February 2015, Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, explains that:

1) It holds WHOLE and ALL of the 2,885 (two thousand eight hundred eighty-five) shares of I.E. LuxSubCo French N°2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by Luxembourg law, with registered office at 39, avenue J.- F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B132071, incorporated under the name of I.E. LuxSubCo French N°2 S.à r.l. pursuant to a notarial deed received by Me Henri Hellinckx on 11 September 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2435 of 26 October 2007, whose articles has been modified for the last time by a deed enacted by the notary Henri Hellinckx residing in Luxembourg on 2 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 777 of 14 avril 2010 (the "Company").

The share capital of the Company is fixed at EUR 288,500.- (two hundred eighty-eight thousand five hundred euro) represented by 2,885 (two thousand eight hundred eighty-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, fully paid up;

2) The activities of the Company have been terminated;

3) Sitting in Extraordinary General Meeting modifying the articles of association of the Company, the Shareholders pronounce the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect;

4) The Sole Shareholder appoints himself as Company's liquidator, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the Company have been settled, whereas liabilities in relationship with the dissolution have been duly paid, and finally, with regards to possible liabilities of the Company unknown and unpaid at this time, he irrevocably takes upon itself obligation to pay any such liabilities, if any, so that all liabilities of the Company have been regulated;

5) The remaining assets have been attributed to the Shareholder;

6) The dissolution of the Company is to be considered as done and closed;

7) The managers and the statutory auditor of the Company are discharged from their duties and are granted full discharge;

8) The accounting books and documents of the Company will stay at the previous registered office of the Company during five (5) years;

9) According to the law of November 12<sup>th</sup>, 2004, as amended, the Shareholders are the economic beneficiaries of the transaction.

The one who bears a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the French and the English version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by its last name, first name, civil status, profession and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par devant Me Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

- I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, avenue J.- F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 132079 («l'actionnaire»),

ici représentée par Mr. Pierre CRASQUIN, avocat, résidant professionnellement au 66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les parties comparantes, représentées comme il est dit ci-dessus, exposent ce qui suit:

1) Elles détiennent la totalité des 2.885 (deux mille huit cent quatre-vingt-cinq) actions de la société I.E. LuxSubCo French N°2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, avenue J.- F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 132071, constituée sous la dénomination de I.E. LuxSubCo French N°2 S.à r.l. suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx de Luxembourg en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2435 du 26 octobre 2007, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri Hellinckx de Luxembourg en date du 2 février 2010, publié au dit Mémorial C, numéro 777 du 14 avril 2010 (la «Société»).

Le capital social de la Société est fixé à 288.500,- EUR (deux cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 2.885 (deux mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, l'Actionnaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4) L'Actionnaire se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la dissolution est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'Actionnaire;

6) La dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants et commissaire aux comptes de la Société, lesquels sont relevés de leurs fonctions;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social;

9) Conformément à la loi du 12 novembre 2004, telle que modifiée, l'Actionnaire est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil, profession et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CRASQUIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 40570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007549/103.

(160006932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Indigo Capital IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.363.

**CLOSURE OF LIQUIDATION**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December,

Before Maître Karine Reuter, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Indigo Capital IV, S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.363, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on the second day of April of the year two thousand and three, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" on the twenty-sixth day of may of the year two thousand and three with number 573.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Indigo Capital IV L.P." a Limited Partnership having its registered office at London SW 19 4JS, 33 St. James's Square, and registered in England and Wales, represented by Mr. Damien BARBOSA, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 600 shares with a nominal value of EUR 25.00 each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
3. Closing of the liquidation;
4. Discharge of the Board of Managers;
5. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 15,000 divided into 600 shares having a nominal value of EUR 25.00 each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Shareholder approves the accounting situation as at November 30<sup>th</sup>, 2015 and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Second resolution:*

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any



outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Third resolution:*

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fourth resolution:*

- Discharge is given to the Managers of the Company for their mandates until today.

*Fifth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1.100 VAT excluded.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Indigo Capital IV, S.à r.l.", ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.363 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit en date du 2 avril 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 23 mai 2003, numéro 573.

A comparu:

L'associée unique, la Société, "Indigo Capital IV L.P.", ayant son siège social à London SW 19 4JS, 33, St. Jame's Square, enregistré en Angleterre et au Pays de Galles, représenté par Monsieur Damien BARBOSA, dûment autorisé à représenter l'Associée Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 600 parts sociales, d'une valeur nominale d'EUR 25.00 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
2. Nomination de l'Associée Unique en tant que liquidateur de la Société;
3. Clôture de la liquidation;
4. Décharge au Conseil de gérance;
5. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 15,000, représentés par 600 parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25.00 chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associée Unique est propriétaire de toutes les actions de la Société.
- L'Associée Unique approuve la situation financière de la Société au 30 novembre 2015 et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

- L'associée unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'associée unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associée Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associée Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associée Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associée Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Associée Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Troisième résolution*

L'associée unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Quatrième résolution*

L'associée unique donne décharge pleine et entière est accordée aux gérants actuels de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date.

*Cinquième résolution*

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1100.-HTVA.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signés: D. BARBOSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 29 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30191. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007556/149.

(160007602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Jerboa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue de Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 113.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016007596/14.

(160006627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**CAPSUL'IN PRO, Société Anonyme.**

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 68.877.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 11.12.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2016007457/11.

(160006979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**CAPSUL'IN PRO, Société Anonyme,****(anc. Equity Holding S.A.).**

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 68.877.

L'an deux mil quinze, le onze décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «EQUITY HOLDING S.A.» (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est fixé à L-3841 Schifflange, Dumontshaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68877,

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, le 11 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 397 du 1<sup>er</sup> juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 janvier 2015, publiée au Mémorial C numéro 524 du 25 février 2015.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Christophe PONSSON, directeur de société, demeurant à Bergem, qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Véronique GILSONBARATON, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le Bureau).

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les 1000 actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en «CAPSUL'IN PRO».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera désormais libellé comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CAPSUL'IN PRO».

*Frais*

Le montant des frais relatifs au présent acte est estimé à environ € 1.200,-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen.

Et, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. PONSSON, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40128. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2016007458/46.

(160006980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Esculape S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 67.296.

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

T-COMALUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.366

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de ESCULAPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.296, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 10 février 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1405 du 13 juin 2013, ayant un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31'000.-), représenté par mille deux-cent-cinquante (1'250) actions sans désignation de valeur nominale.

Que la comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte du projet de fusion par absorption de la société ESCULAPE S.A. par la société Absorbante T-COMALUX S.A., tel que ce projet de fusion reçu Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) du 13 novembre 2015, a été publié au Mémorial C numéro 3165 du 21 novembre 2015.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner par voie d'absorption la Société Absorbée par la Société Absorbante en conformité avec l'article 267 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 30 décembre 2015.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée unique de la Société Absorbée.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 30 décembre 2015.

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire de ce jour les actionnaires de la Société Absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société Absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.500,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/27. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016007459/68.

(160006935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

### **Eurofinancial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.075.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

- La société INTRAMAR SpA, société par actions de droit italien, ayant son siège social à Via Antonio Gramsci, n° 14, I-00197 Rome, Italie, inscrite au Registre des Entreprises de Rome, Italie, inscrite au registre de commerce de Rome sous le numéro RM-669957 et sous le numéro fiscal 03512881008 (l'"Associé unique"),

ici représentée par Monsieur Mathieu RASO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, (le "mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) Que la société à responsabilité limitée EUROFINANCIAL GROUP S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B,

sous le numéro 165075, (la “Société”), originellement WINDSTORM - COMÉRCIO INTERNACIONAL, SOCIEDADE UNIPESSOAL LDA., une société à responsabilité limitée constituée et soumise au droit portugais et dont le siège social était établi à Avenida Do Infante, 50, 9000 015 Funchal, Madère et inscrite au registre «Conservatoria do Registo Comercial da Zona Franca da Madeira» de Madère sous le numéro 511 133 405, avec un capital social de EUR 73.000.000 (soixante-treize millions d'euros) entièrement libéré; a eu son siège social statutaire, direction effective, administration centrale et principal établissement transférés au Grand-Duché de Luxembourg et son capital réduit à EUR 53.000.000 (cinquante-trois millions d'euros) suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 12 janvier 2012, qui par la suite son capital a été réduit à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 Décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 718 du 16 Mars 2015,

et que les statuts (les “Statuts”) n’ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et une (31) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l’“Associé Unique”);

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d’établir, de signer, d’exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s’engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l’émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

#### *Déclaration*

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RASO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 40578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007470/71.

(160007249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Lighthouse Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Findus Manco S.C.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 188.296.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,  
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,  
is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of Findus Manco S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 188.296 (the Company).

The Company has been incorporated on June 26, 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2355 of September 3, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Meeting is opened at 10 a.m. CET and chaired by Ms. Johanna Wittek private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

The Chairman appoints as Secretary Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting elects as Scrutineer Ms. Johanna Wittek, prenamed.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which, after having been signed by the proxyholder of the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes.

II. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 3.122.080 out of 3.216.780 voting shares are present or represented at the Meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into “Lighthouse Manco S.C.A.” and subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles), which will read as follows:

“ **1. Name / Types of Shareholders.** The name of the company is “Lighthouse Manco S.C.A.” (the “Company”). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”); and

2. Miscellaneous.

V. The Meeting has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company into “Lighthouse Manco S.C.A.” and to amend first paragraph of article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **1. Name / Types of Shareholders.** The name of the company is “Lighthouse Manco S.C.A.” (the “Company”). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”)”.

Shares	For	Against	Abstain
Shares .....	3.122.080	0	0

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre,  
par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Findus Manco S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.296 (la Société).

La Société a été constituée le 26 juin 2014 suivant un acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2355 du 3 septembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis.

L'Assemblée a été ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Johanna Wittek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Le Président a nommé en tant que secrétaire Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'Assemblée, a nommé Madame Johanna Wittek, prénommée, en tant que scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

II. Il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau de l'assemblée que 3.122.080 de 3.216.780 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement communiqué aux actionnaires présents et représentés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société en «Lighthouse Manco S.C.A.», et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts), qui aura désormais la teneur suivante:

« **1. Nom / Types d'Actionnaires.** La dénomination sociale de la société est «Lighthouse Manco S.C.A» (la «Société»). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts constitutifs (les «Statuts»).»; et

2. Divers.

IV. L'Assemblée a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «Lighthouse Manco S.C.A.», et par conséquent, de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **1. Nom / Types d'Actionnaires.** La dénomination sociale de la société est «Lighthouse Manco S.C.A» (la «Société»). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts constitutifs (les «Statuts»).»;».

Actions	Pour	Contre	Abstention
Pourcentage d'actions . . . . .	3.122.080	0	0

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'à la demande desdites personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document aux personnes comparantes, ces dernières ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J. WITTEK, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/62. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.



Echternach, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007481/111.

(160007241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**EuroAsie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 179.096.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Try-Vin Holdings Ltd, a limited liability company, governed by the laws of the Republic of Malta, with registered address at Tower Business Centre, Level 2 Tower Street, Swatar, Birkirkara, Republic of Malta and registered with the Registry of the Malta Companies Act 1995 under number C.46611,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

1. The appearing party is currently the sole shareholder of the public limited company (société anonyme) established in Luxembourg under the name of "EuroAsie S.A." (the "Company"), with registered office at L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 179096 established by virtue of a deed of the undersigned, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2267 of 16 September 2013.

2. The share capital of the Company presently amounts of Thirty One Thousand Euros (31,000.- EUR) represented by Three Thousand One Hundred (3,100) shares with no nominal value, divided into Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class A, Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class B, Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class C, Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class D, Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class E, Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class F, Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class G, Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class H, Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class I and Three Hundred Ten (310) ordinary shares of class J.

3. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

4. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

5. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

6. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

7. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

8. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately one thousand one hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Try-Vin Holdings Ltd, une limited liability company, régie par les lois maltaises, ayant son siège social à Tower Business Centre, Level 2 Tower Street, Swatar, Birkirkara, Republic of Malta, et enregistrée auprès du Registry of the Malta Companies Act 1995 sous le numéro C.46611, (ci-après «la comparante»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est actuellement la seule associée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EuroAsie SA (la "Société"), ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 179 096, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2267 du 16 septembre 2013.

2. La Société a actuellement un capital social de trente-et-un mille Euros (31.000,-EUR), représenté par Trois Mille Cent (3.100) actions, sans valeur nominale divisées en Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe A, Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe B, Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe C, Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe D, Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe E, Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe F, Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe G, Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe H, Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe I et Trois Cent Dix (310) actions ordinaires de classe J.

3. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

4. Par la présente la comparante, agissant en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

6. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7. La comparante, en tant qu'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

8. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation GAC/2016/176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016007432/101.

(160007367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Martin Bäumlér Immobilier S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 35, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.536.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

a comparu:

Monsieur Martin Edgar BÄUMLER, agent immobilier, demeurant à L-8387 Koerich, 33, rue du Moulin;  
seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Martin Bäumlér Immobilier S.à r.l.» (2014 2426 340),  
établie et ayant son siège social à L-3340 Huncherange, 24, route d'Esch,  
RCS B187536,

constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2014,  
publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2123 du 11 août 2015.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Première et unique résolution*

Le siège social de la société est transféré de L-3340 Huncherange, 24, route d'Esch à L-9710 Clervaux, 35, Grand-Rue  
et le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. A1.1.** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux».

Le reste de l'article 2 reste inchangé.

L'adresse de la société est à L-9710 Clervaux, 35, Grand- Rue.

Tous les frais et honoraires du présent acte incombent à la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel,  
état et demeure, celui a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bäumlér, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22668. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007649/34.

(160006860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Parcade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.931.

1. Conformément à la Section XTV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 27 mai 2015, en vue de la fusion par absorption de la société AMSTELL INVESTMENTS S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-8009 Strassen, 19, route d'Arlon, immatriculée au registre luxembourgeois du commerce et des sociétés à la section B sous le numéro B134.921 (la «Société Absorbée»), par PARCADE S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, immatriculée au registre luxembourgeois du commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 134.931 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions de la Société Absorbée.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3165 du 21 novembre 2015.

3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de

publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 23 décembre 2015.

5. Il résulte d'un certificat émis par PARCADE S.A. que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social de la Société Absorbante et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 23 décembre 2015.

7. Que la Société Absorbée a dès lors cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30154. Reçu soixante-quinze euros , 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Yvette THILL.*

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016007754/36.

(160006838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**PHM Holdco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.685.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“PHM Topco 12 S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée” existing under Luxembourg law, having a share capital of GBP 34,250.-, having its registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150674,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of “PHM Holdco 12 S.à r.l.” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée” existing under Luxembourg law, having a share capital of GBP 95,000.-, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150685, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 11 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 359 on 18 February 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 12 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2004 on 19 August 2013.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby passes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting STATES that the Company is holding forty-one thousand two hundred and fifty (41,250) class A shares and forty-one thousand two hundred and fifty (41,250) class B, being all own shares resulting from its buybacks and DECIDES to proceed to their cancellation.

The extraordinary general meeting DECIDES to reduce the Company's corporate capital by an amount of eighty two thousand five hundred British Pounds (GBP 82,500.00) so as to bring it from its present amount of ninety five thousand British Pounds (GBP 95,000.00) to an amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.00) by cancellation of forty one thousand two hundred and fifty (41,250) Class A shares and forty one thousand two hundred and fifty (41,250) Class B shares having each a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00).

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.00) represented by six thousand two hundred and fifty (6,250) Class A shares and six thousand two hundred and fifty (6,250) Class B shares, each share with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) and which such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paidup."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

«PHM Topco 12 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 34.250,- GBP, ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B150674,

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de «PHM Holdco 12 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 95.000,- GBP, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 150685, constituée par un acte rédigé par le notaire soussigné en date du 11 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 359 en date du 18 février 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2004 en date du 19 août 2013.

L'associé unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire CONSTATE que la Société détient quarante et un mille deux cent cinquante (41.250) parts sociales de classe A et quarante et un mille deux cent cinquante (41.250) parts sociales de classe b, pour son propre compte provenant des rachats effectués par elle et décide de procéder à leur annulation.

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-deux mille cinq cents Livres Sterling (82.500,00 GBP) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (95.000,00 GBP) à douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500,00 GBP) par l'annulation de quarante et un mille deux cents cinquante (41.250) parts sociales de classe A et quarante et un mille deux cents cinquante (41.250) parts sociales de classe B, ayant chacune une valeur nominale de une Livre Sterling (1,00 GBP).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500,00 GBP), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Classe A et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) (une Livre Sterling) chacune, et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2015. Relation: EAC/2015/284. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016007767/94.

(160007176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007809/9.

(160006815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 124.817.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit des îles Caïmans dénommée «Socrimex Worldwide Holdings», ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands sous le numéro MC-182246,

ici représentée par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que la société à responsabilité limitée "SOCRIMEX HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 2A Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.817 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 800 du 7 mai 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "SOCRIMEX HOLDING S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante agissant en sa dite qualité déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "SOCRIMEX HOLDING S.à r.l.".

IV.- Que la comparante agissant en sa dite qualité déclare être propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant que seule associée elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante, dûment représentée, déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs, engagements financiers et contrats en cours, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 2A Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2016007865/50.

(160007589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Société Européenne de Participations Commerciales, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 59.776.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Annie PRECEVAULT veuve GAILLARD, née le 24 décembre 1952, à Dinard (France), demeurant au 11 rue de l'Astrolabe, 22000 Saint-Brieuc (France), (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Pascale MARIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1- que SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES est une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.776, constituée suivant acte notarié reçu en date du 11 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, Mémorial C, numéro 535 du 30 septembre 1997 (la «Société»), et modifiée en dernier lieu suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en Euro le 5 juin 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, Mémorial C, numéro 573 du 12 avril 2002.

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et seize centimes (EUR 224.988,16) représenté par neuf mille soixante-seize (9.076) actions sans mention de valeur nominale.

3- que l'Associé Unique, étant la seule propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467 en qualité de liquidateur de la Société et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif restant le cas échéant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur de la Société pour l'exercice de son mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 11 Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pascale Mariotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 40940. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007863/65.

(160007207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

*Extrait des résolutions prises par les Gérants commandites en date du 31 décembre 2014*

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg avec effet au 31 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016055554/11.

(160014362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**VCEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 158.940.

Par le présent avis, la Société informe les tiers de transfert du siège social de son associé unique, VCM Venture Capital Europe Plus SICAV, de 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055555/11.

(160014795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

Monsieur Claude LE MONNIER n'est plus délégué à la gestion journalière depuis les comptes annuels au 31.12.2011. Il est donc à rayer en qualité de délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 25.01.2016.

Pour avis conforme

Référence de publication: 2016055765/11.

(160015565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---